

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DE LA RELANCE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



Arrêté n° 0541 /PM/MER
portant approbation des statuts de
l'Initiative pour la Transparence des
Industries Extractives au Gabon.

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'État ;

Vu le décret n°000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°000228/PR/PM du 17 juillet 2020 fixant la composition du Gouvernement de la République, modifié par le décret n°00412/PR/PM du 09 décembre 2020 ;

Vu le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon ;

Vu les nécessités de service ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le présent arrêté, pris en application de l'article 31 décret n°077/PR/MER du 22 mars 2021 susvisé, porte approbation des statuts de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon.

Article 2 : Sont approuvés, les statuts de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, ci-après annexés.

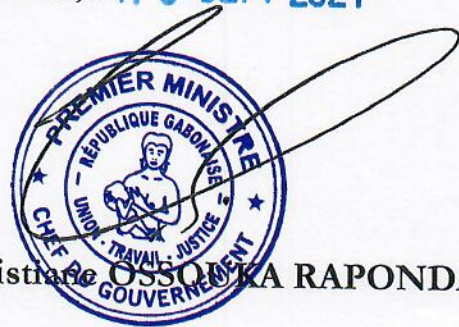
Article 3 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toutes natures nécessaires à l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le Ministre en charge de l'Economie assure l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

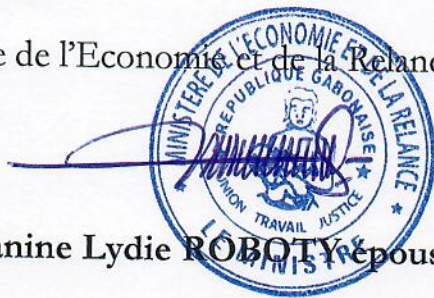
Fait à Libreville, le: **13 SEP. 2021**

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement



Rose Christiane **OSSOUKA RAPONDA**

Le Ministre de l'Economie et de la Relance



Nicole Jeanine Lydie **ROBOTYÉ** épouse MBOU